



COMPLIANCE : QUELS DÉFIS POUR 2019 ?

26 novembre 2018, Grand Hôtel Kempinski, Genève

14.00 - 14.45

LSFin : état des lieux

- Présentation de la version définitive de la LSFin
- Comment catégoriser les clients ?
- Quelles sont les règles de conduite à suivre, notamment en termes de suitability ?
- Quels changements pour les activités crossborder ?
- Les intermédiaires financiers doivent-ils plutôt suivre la LSFin ou MiFID 2 ?

Alexandre De Boccard, Avocat Associé, Ochsner & Associés, Genève

14.45 - 15.30

Projet de modification de la LBA

- Administration de sociétés : de quelle manière appliquer la future législation sur le blanchiment d'argent ?
- Sociétés de domicile et trusts : quelles seront les conséquences induites par la révision de la LBA ?
- Qui seront considérés comme des « conseillers » soumis à la LBA révisée ? En quoi leurs obligations seront-elles différentes de celles applicables aux intermédiaires financiers ?
- Communication de soupçons : quelles modifications seront-elles apportées ?
- Obligation de vérification des indications concernant l'ayant droit économique : quelles conséquences pratiques ?
- Actualisation des données des clients et conservation des données : quelles données doivent être actualisées ? A quelle fréquence ? Quid du RGPD et de la LPD ?

Antoine Amiguet, Avocat Associé, Oberson Abels, Genève

15.30 - 15.50

Pause-café

15.50 - 16.35

Responsabilités des avocats et conseillers fiscaux

- Situations susceptibles d'engager la responsabilité des avocats et conseillers fiscaux
- Blanchiment et délit fiscal qualifié
- Développements internationaux et impact en Suisse
- Dans quelles circonstances les avocats et conseillers fiscaux devront-ils dénoncer leurs clients actuels ? Quid des prospects ou nouveaux clients ?
- Directive montage : de quelle manière les avocats et conseillers fiscaux peuvent-ils conseiller leurs clients ?

Daniel Tunik, Avocat Associé, Lenz & Staehelin, Genève

16.35 - 17.20

Crypto monnaie : comment être conforme à la réglementation et efficace sur le plan fiscal ?

- Classification des jetons : comment procéder ? Comment savoir quelle réglementation s'applique aux jetons ?
- Comment obtenir une licence pour la commercialisation des jetons ?
- Quels sont les obligations anti blanchiment à réaliser sur l'acquéreur ou l'organisme cédant les jetons ?
- Quelle procédure doit être suivie pour l'acquisition de nouveaux clients ? De quelle manière est-il possible de les approcher ?
- Traitement fiscal des jetons
- Nouvelle licence light de la FINMA : quelles conséquences ?

Stéphanie Hodara El Bez, Avocate Associée, Altenburger, Genève

17.20

Fin de la conférence



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

COMPLIANCE : QUELS DÉFIS POUR 2019 ?

26 novembre 2018, Grand Hôtel Kempinski, Genève

VOUS POUVEZ VOUS INSCRIRE PAR :

• Tél : +33 982 440 575

• Fax : +33 483 076 487

• E-mail : contact@finixevents.com

• Formulaire d'inscription :

FRAIS D'INSCRIPTION : 595 CHF

Nom
Société Fonction
Adresse
Code postal Ville Pays
Téléphone Fax E-mail

VOUS SOUHAITEZ PAYER PAR :

☐ Virement bancaire ☐ Carte de crédit* (*EUR seulement, les cartes AMEX ne sont pas acceptées) Numéro de carte Date d'expiration. .../.../...

RABAIS :

En cas d'inscriptions multiples, un rabais de 10% sera appliqué sur les frais d'inscriptions payés par les deuxièmes et additionnels participants

Si vous voulez inscrire plus de 3 participants, veuillez nous contacter à l'adresse contact@finixevents.com pour recevoir une offre personnalisée

ANNULATION :

Il n'y a pas de frais d'annulation pour les annulations reçues plus de 30 jours avant la conférence. Aucun remboursement ne sera possible en cas d'annulation moins de 30 jours avant la conférence. Dans ce cas, les participants peuvent se faire remplacer ou bénéficier d'une note de crédit correspondant au montant payé et utilisable durant un an pour n'importe lequel de nos événements. Toutes les annulations doivent être formulées par écrit par fax au +33 483 076 487 ou par e-mail à l'adresse contact@finixevents.com.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme en cas de situations impondérables indépendantes de leur volonté.

FINIX EVENTS - 8 avenue de Novel - 74000 ANNECY - FRANCE - Tél.: +33 982 440 575 - Fax: +33 483 076 487

© All copyrights reserved by Finix Events SARL